

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

Date de convocation : 11 décembre 2025

Délibération n° CCAS-DEL2025-48

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 9

Votants : 12

Objet : Ouverture des crédits d'investissement, budget du CCAS, année 2026

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 décembre à 17 heures et 30 minutes, le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en salle du RdC – Maison des Services Publics Marcel-LAFOUSSÉ – 12 Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de M. Gilbert DALLERAC, Vice-Président.

ETAIENT PRESENTS :

M.	Gilbert	DALLERAC	Vice-Président
Mme	Françoise	PYBOT	5 ^{ème} Adjointe au Maire
Mme	Claude	MASURE	Conseillère Municipale
Mme	Sabah	AÏD	Conseillère Municipale
Mme	Maryline	COMMEIGNES	Conseillère Municipale
Mme	Annick	RAMEAU	Représentante de la Mission Locale
Mme	Sylvaine	LE STRAT	Présidente de la délégation locale Secours Populaire
Mme	Rokhaya	KEITA	Présidente de l'association ODAAS
M.	Michel	BÂTARD	Président Halte Répît

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : M. Franck MARLIN représenté par M. Gilbert DALLERAC, Mme Maïram SY représentée par Mme Françoise PYBOT, M. Laurent GUIGNARD représenté par Mme Annick RAMEAU.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS : M. Maurice BOISDON, Mme Isabelle TRAN QUOC HUNG.

ETAIENT ABSENTS : Mme Sylvie YONLI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Annick RAMEAU.

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le vote du Budget Primitif de l'année 2026 interviendra au cours du mois d'avril 2026.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Président ou son représentant, avant le vote du Budget Primitif 2026, à liquider et à mandater les dépenses conformément aux indications ci-après :

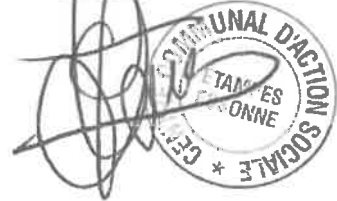
Budget du CCAS

Chapitres	Budget ouvert 2025	Crédits Investissements 2026
20 Immobilisations incorporelles	10 000,00 €	2 500,00 €
21 Immobilisations corporelles	291 864,35 €	72 966,00 €
27 Autres immobilisations financières	8 000,00 €	2 000,00 €
TOTAL	309 864,35 €	77 466,00 €

- Dit que les dépenses précitées seront inscrites au budget primitif 2026 lors de son adoption.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents.

Le Vice-Président
Gilbert DALLERAC



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :18.12.2025..... et de sa réception par le représentant de l'Etat.